



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE FERNEY-VOLTAIRE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 7 mars 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture au public. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 10 janvier 2017 et consultable en ligne sur le site internet de la ville.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges à caractère général, de gestion courante ou encore le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En préambule, il est utile de rappeler le contexte dans lequel évoluent les finances communales :

- Le programme de baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur la période 2015-2017, initialement annoncé pour une somme de 11 milliards d'euros, a finalement été un peu minoré pour sa dernière année. Au lieu des -3,67 milliards prévus en 2017, la nouvelle baisse des dotations est évaluée à -2,63 milliards. Pour Ferney-Voltaire, la baisse de DGF devrait se situer autour de 125 000€ en 2017. Une ligne budgétaire de 725 000€ a été inscrite au budget 2017. Entre 2012 et 2017, c'est une diminution de DGF annuelle de près de 700 000€ pour la commune (rappels :

DGF 2016 de 850 000€, DGF 2015 de 1 110 000€, DGF 2014 de 1 320 000€, DGF 2013 de 1 400 000€, DGF 2012 de 1 415 000€).

- L'assimilation de la péréquation des communes et des établissements intercommunaux. A cet égard le fonds national des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC) devrait se stabiliser à 1 milliard d'euros en 2017. La contribution de la ville, qui s'élevait à 7 177€ en 2012, 40 746€ en 2013, 91 403€ en 2014, 124 558€ en 2015, a subi une très forte augmentation en 2016 pour s'établir à 195 000€. Une ligne budgétaire de 195 000€ a donc été inscrite au budget 2017. Il est également rappelé que l'autre dispositif de péréquation, le FNGIR, s'est traduit par un prélèvement de près de 980 000€ en 2016 sur le budget de la ville. Son montant devrait rester stable en 2017 (prévision budgétaire : 980 000€).
- Une revalorisation des valeurs locatives de + 0,4%, qui servent de base aux impôts locaux, a été inscrite dans la loi de finances 2017.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine, conservatoire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

RECAPITULATIF DES DEPENSES	
	Inscriptions budgétaires 2017
Charges à caractère général	2 824 500,00
Charges de personnel	6 155 100,00
Atténuations de produits	1 178 000,00
Autres charges gestion courante	2 318 046,00
Charges financières	240 000,00
Charges exceptionnelles	40 000,00
Divers	5 153 714,00
Total des dépenses	17 909 360,00

RECAPITULATIF DES RECETTES

	Inscriptions budgétaires 2017
Excédent & atténuations de charges	3 681 757,00
Ventes de produits	1 256 200,00
Impôts et taxes	8 109 294,00
Dotations - subventions	4 424 109,00
Autres produits de gestion courante	280 000,00
Produits financiers	2 000,00
Produits except./Transfert charges	156 000,00
Total des recettes	17 909 360,00

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle école, d'une médiathèque...).

b) Principales dépenses et lignes budgétaires de la section d'investissement 2017 :

Opération		TOTAL crédits 2017
30	Parc de La Tire	273 000,00
64	Allées du Château / parking du château (maîtrise d'œuvre RD78)	40 000,00
	Aménagement du territoire - crédits par opérations	313 000,00

Opération		TOTAL crédits
		2017
16	Marmousets (travaux appartement)	100 000,00
21	Equipements sportifs (city stade quartiers prioritaires)	85 000,00
32	Ecole Florian	1 721 800,00
33	Ecole Calas	40 000,00
35	Centre nautique	50 000,00
41	Hôtel de ville	188 324,00
47	Centre technique municipal	262 500,00
49	Maison Prada	32 000,00
53	Conservatoire	147 850,00
54	Maison Saint-Pierre	57 000,00
63	Atelier Lambert	15 000,00
65	Eglise	2 618,00
67	Médiathèque Châtelard	907 508,00
69	Tennis	150 000,00
70	Vestiaires plateau sportif	368 981,00
71	Bâtiment Avant-Centre (futur centre de soins)	295 000,00
72	Salle de spectacles - salle des fêtes (études)	25 000,00
	Travaux - études sur bâtiments et installations - crédits par opérations	4 448 581,00

Opération		TOTAL crédits
		2017
27	Marché à commandes voirie	219 716,00
28	Eclairage public	75 600,00
62	Potagers urbains	129 000,00
66	Vidéo protection	118 112,00
	Divers - crédits par opérations	542 428,00

articles du chapitre 16		TOTAL crédits
		2017
1641	Remboursement du capital des emprunts en cours	1 025 000,00
165	Dépôts et cautionnements (remboursement et paiement cautions)	11 028,00
16	Capital emprunts et dettes	1 036 028,00

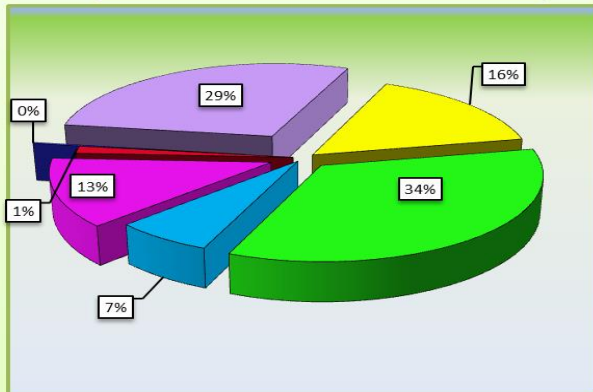
articles du chapitre 20		TOTAL crédits 2017
202	Etudes d'urbanisme (déclaration de projet lieudit Veudagne)	3 048,00
2031	Frais d'études	51 300,00
204181	Subv d'équipement aux organismes publics (étude rte Meyrin- AF Dubois)	19 970,00
2051	Logiciels	47 705,00
		0,00
20	Immobilisations incorporelles - crédits par chap.	122 023,00

articles du chapitre 21		TOTAL crédits 2017
2111	Acquisition de terrains nus	1 013 718,00
2115	Acquisition de terrains bâtis	580 000,00
2121	Plantations d'arbres	19 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	30 739,00
21316	Equipements du cimetière	42 675,00
21318	Autres bâtiments publics	39 200,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements...	7 553,00
2152	Installations de voirie	177 519,00
21534	Réseaux d'électrification	103 000,00
21538	Autres réseaux	112 810,00
21568	Matériel outillage incendie défense civile	3 800,00
2182	Matériel de transport	228 054,00
2183	Matériels de bureau et informatique	125 836,00
2184	Autre mobilier	108 822,00
2188	Autres immos corporelles	101 660,00
21	Immobilisations corporelles - crédits par chap.	2 694 386,00

articles du chapitre 23		TOTAL crédits 2017
2313	Travaux échelonnés dans bâtiments	25 000,00
23	Travaux et études- crédits par chap.	25 000,00

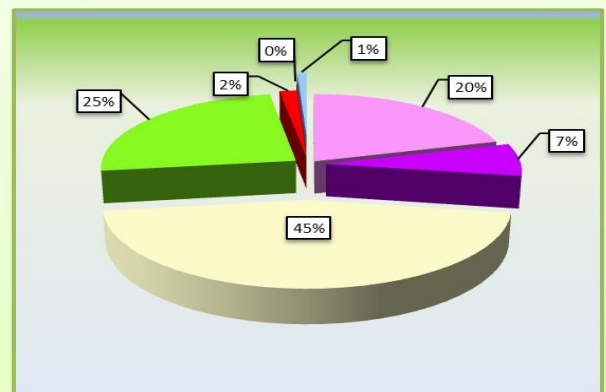
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 17 909 360 €



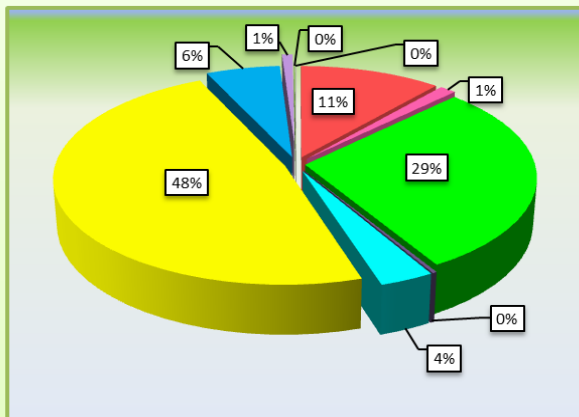
- Charges à caractère général: 2 824 500 €
- Charges de personnel: 6 155 100€
- Atténuations de produits (prélèvements de péréquation): 1 178 000 €
- Autres charges de gestion courante: 2 318 046 €
- Charges financières: 240 000 €
- Charges exceptionnelles: 40 000 €
- Divers (épargne, amortissements...): 5 153 714 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 17 909 360 €



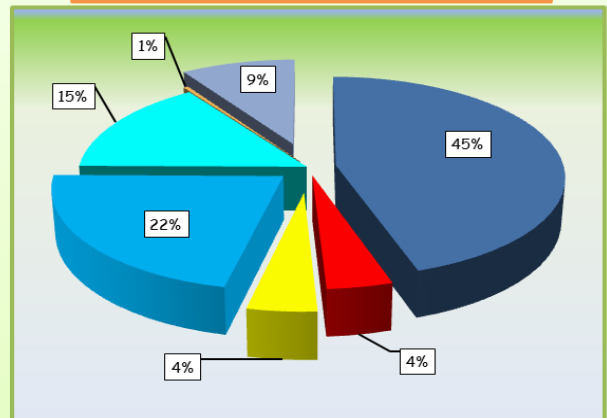
- Excédents et atténuations de charges: 3 681 757 €
- Ventes de produits: 1 256 200 €
- Impôts et taxes: 8 109 294 €
- Dotations et subventions: 4 424 109 €
- Autres produits de gestion courante: 280 000 €
- Produits financiers: 2 000 €
- Produits exceptionnels/transfert de charges: 156 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 9 268 552 €



- Remboursement capital - emprunts: 1 036 028 €
- Immobilisations incorporelles: 122 023 €
- Immobilisations corporelles: 2 689 386 €
- Travaux et études: 25 000 €
- Aménagement du territoire: 313 000 €
- Travaux- études sur bâtiments et installations: 4 448 581 €
- Divers: 542 428 €
- Dotations, fonds divers et réserves: 79 000 €
- Dépenses imprévues d'investissement: 7 106 €
- opérations d'ordre entre sections: 6 000 €

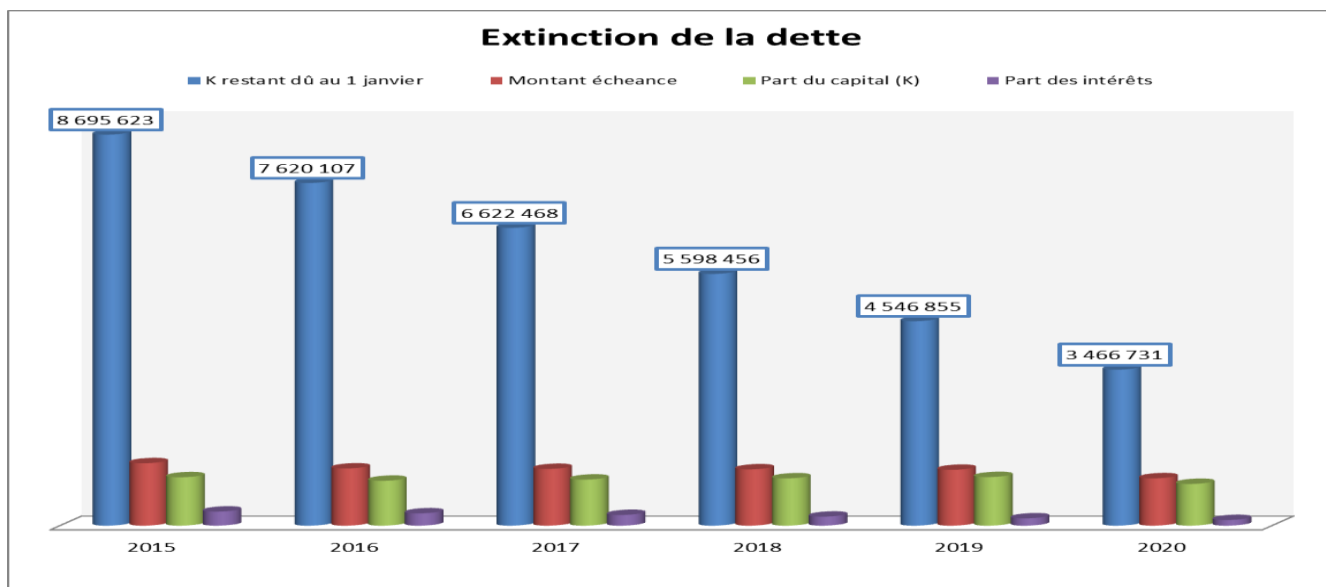
RECETTES D'INVESTISSEMENT: 9 268 552 €



- Virement de section fonctionnement: 4 170 000 €
- FCTVA (remboursement TVA par Etat): 385 000 €
- Taxe d'aménagement et Taxe locale d'équipement: 400 000 €
- Produits des emprunts et dépôts: 2 011 028 €
- Subventions d'équipements: 1 416 462 €
- Résultat d'investissement reporté: 36 062 €
- Amortissements: 850 000 €

Situation de la dette communale au 1^{er} janvier 2017

Étiquettes de lignes	K restant dû au 1 janvier	Montant échéance	Part du capital (K)	Part des intérêts
2013	9 118 768	1 311 087	952 553	356 534
2014	8 166 215	1 300 841	970 591	330 250
2015	8 695 623	1 388 018	1 075 516	312 501
2016	7 620 107	1 271 129	997 639	273 491
2017	6 622 468	1 261 292	1 024 012	237 280
2018	5 598 456	1 251 455	1 051 601	199 854
2019	4 546 855	1 241 617	1 080 124	161 493
2020	3 466 731	1 052 802	927 974	124 828



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Ferney-Voltaire, le 7 mars 2017.

Le Maire,
Daniel RAPHOZ

